



## VILLAGE DU BRASSUS

## ADMINISTRATION

**Préavis 7/2021 Relatif à la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021 - 2026**

A Mesdames et Messieurs les électrices et électeurs de la Fraction de Commune du Brassus,

En préambule et pour la bonne compréhension de ce préavis, nous rappelons que la Fraction de Commune du Brassus, reconnue par décret du Grand Conseil, jouit de la personnalité morale de droit public pour l'exercice de ses attributions ; elle est assimilée à une commune. Les articles de lois ainsi que les considérations générales de ce préavis emploient le terme « commune » ; la fraction de commune est donc assimilée à ce terme.

En 2005 le Grand Conseil a accepté, dans le cadre de la révision de la Loi sur les communes, de supprimer les autorisations d'emprunts et de cautionnement, pour introduire la notion de « plafonds d'endettement et de risques pour les cautionnements ».

La modification et l'entrée en vigueur le 1er juillet 2005 de l'article 143 de la Loi sur les communes définit la nouvelle pratique. En voici la teneur :

**Art. 143 Emprunts**

- 1. Au début de chaque législature, les communes déterminent, dans le cadre de la politique des emprunts, un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.*
- 2. Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.*
- 3. Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond mettrait en péril l'équilibre financier de la commune.*
- 4. Le Conseil d'Etat fixe par règlement les modalités d'examen de la situation financière des communes.*
- 5. Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.*

Ces deux plafonds doivent être votés par le législatif communal dans le courant des six premiers mois de chaque législature, puis communiqués à l'Etat de Vaud.

Si une commune se trouvait dans l'obligation de modifier son plafond d'endettement en cours de législature, le Conseil d'Etat examinerait sa situation financière selon les alinéas 2 à 4 de l'article 143 de la Loi sur les communes. Afin d'analyser toute demande de réactualisation, le

Conseil d'Etat a validé l'introduction d'un nouvel article 22a dans le Règlement sur la Comptabilité des Communes dont voici le contenu :

### **Art. 22a Réactualisation du plafond d'endettement**

*Toute demande de modification du plafond d'endettement d'une commune fait l'objet d'un examen approfondi de la situation financière de cette dernière par le Conseil d'Etat.*

*Dans son examen, celui-ci se fonde sur :*

- *Le budget et les comptes annuels de la commune concernée*
- *Une planification financière*

*La situation de la commune est analysée sur la base d'indicateurs et de ratios de gestion d'analyse financière validés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.*

En 2016, nous avons fixé pour la législature 2016-2021, notre plafond d'endettement à Fr. 4'700'000.00 et notre plafond de risques pour cautionnements à Fr. 600'000.00.

Aujourd'hui nous renouvelons cet exercice, en connaissance des éléments actuels et en prévoyant l'évolution pour les 5 prochaines années.

## **PLAFOND D'ENDETTEMENT**

### **Etat de l'endettement**

Dans le présent préavis, le Conseil exécutif demande au Conseil de village de se prononcer sur l'endettement à moyen et long terme. Toutefois, selon les instructions de l'autorité de surveillance des finances communales, les lignes de crédit non utilisées (par exemple les comptes courants) doivent être prises en compte pour le calcul de l'endettement théorique.

Au 31 décembre 2021, l'état des emprunts se présentera de la manière suivante :

Emprunts à moyen et long terme	Fr.	1'950'000.--
Lignes de crédit (comptes courants)	Fr.	450'000.--
<b>Endettement théorique à fin décembre 2021</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'400'000.--</b>

=====

L'analyse des comptes montre que, au cours de la législature 2016-2021, nous avons investi pour un montant net de Fr. 2'179'241.-- et l'endettement brut a diminué de Fr. 1'635'000.--. Le bon rendement des impôts ainsi que la baisse des intérêts ont permis de diminuer notre endettement.

Pour la législature 2021-2026, le plan des investissements a été établi sur la base des données connues à ce jour. Le Conseil exécutif a prévu des rénovations d'appartements, des isolations d'immeubles, la création de garages derrière La Lande et d'un terrain de boules sur la place de sport derrière le collège neuf. Au total nous avons prévu des investissements nets pour Fr. 6'707'000.--, soit environ Fr. 1'118'000.-- par année.

## Détermination du plafond d'endettement

Afin de déterminer le montant des emprunts le plus élevé de la législature 2021-2026, le Conseil exécutif s'est appuyé sur une planification financière. Les deux principaux composants de cette analyse sont, d'une part le plan des investissements et d'autre part, la réunion d'un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution du compte de fonctionnement et permettant d'établir la marge d'autofinancement prévisionnelle pour chaque année de la législature à venir. L'écart entre le montant des investissements prévus et la marge d'autofinancement indique la variation de l'endettement. Nos liquidités étant importantes, nous avons prévu d'autofinancer les investissements des années 2021 et 2022.

Comme dit plus haut, les dépenses d'investissements nettes entre 2021 et 2026 sont prévues à hauteur de Fr. 6'707'000.-- ; l'endettement devrait progresser de Fr. 2'005'820.--, pour atteindre Fr. 3'944'405.-- à fin 2026, avec un pic à Fr. 4'044'405.-- en 2025. Afin de garder une marge de manœuvre, la Conseil exécutif propose de fixer le plafond d'endettement à **Fr. 4'700'000.--**, comme pour la dernière législature.

Pour mémoire le plafond d'endettement était de Fr. 6'200'000.-- pour la législature 2006 - 2011 et de Fr. 5'900'000.-- pour la législature 2011 - 2016. Nous avons régulièrement baissé notre plafond afin de répondre au mieux aux directives cantonales en matière de finances communales. Une gestion rigoureuse ainsi qu'un excellent rendement des impôts nous ont permis de maintenir les investissements indispensables et de limiter l'endettement.

En ce qui concerne le plafond d'endettement, il s'agit de bien comprendre que l'autorisation ne permet pas au Conseil exécutif d'engager des dépenses jusqu'à concurrence de 4,7 millions, puisque les autorisations sont données par le Conseil de village, dans le cadre des budgets et des préavis. D'une part, c'est un moyen de simplifier la procédure d'autorisations d'emprunter et, d'autre part, une obligation pour l'ensemble des communes d'élaborer un plan des investissements et une planification financière.

L'autorité cantonale de surveillance des finances communales a établi un ratio intitulé « Quotité de la dette brute », permettant d'évaluer l'endettement par rapport à la situation des finances communales. Celui-ci met en relation la dette communale avec les montants des revenus de fonctionnement financiers, c'est-à-dire sans tenir compte des prélèvements aux réserves et des imputations internes. L'échelle d'évaluation est la suivante :

- < 50% Très bon
- 50% - 100% Bon
- 100% - 150% Moyen
- 150% - 200% Mauvais
- 200% - 300% Critique
- > 300% Inquiétant

Dans ses directives l'autorité de surveillance des finances communales suggère une limite maximum de 250%. Pour notre Fraction de commune le maximum de plafond d'endettement serait, selon cette directive, de Fr. 4'008'000.--. Actuellement la moyenne cantonale est de 125%.

Avec notre proposition d'un plafond d'endettement à Fr. 4'700'000.-- nous sommes à 293%, ce qui est au-dessus de la norme suggérée par l'autorité de surveillance des finances communales. Pour la plupart des communes l'endettement est utile pour entretenir et développer le patrimoine administratif (écoles, routes, alpage, épuration des eaux, etc.) Pour notre Fraction de commune le patrimoine administratif est complètement amorti ; il s'agit du casino, de la maison des jeunes, des places de jeux et de sport, etc.) Une grande partie des investissements prévus pour la législature 2021 - 2026 permettront de maintenir ou d'améliorer notre

patrimoine financier composé de 10 immeubles locatifs et d'un hôtel 3 étoiles. Nos dettes sont largement couvertes par la valeur de ce patrimoine. Nos locatifs nous permettent de loger plus de 10% de la population de notre village. Le logement et le prix des loyers est un des enjeux de notre société. Notre village offre à des prix abordables des logements confortables et adaptés aux exigences modernes, ceci sans subventionnement des impôts. Bien des communes vaudoises souhaiteraient offrir cette possibilité à leurs habitants.

De plus, depuis plusieurs années les intérêts sont historiquement bas ; cette opportunité nous a permis d'améliorer notre situation financière et de baisser la quotité de nos ressources affectée aux intérêts passifs.

## **PLAFOND DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS (et autres formes de garanties)**

A la fin de l'année 2020, le montant des risques de cautionnements était de Fr. 300'000.--. Il s'agit d'un seul cautionnement accordé en 2015 au Téléski des Mollards pour le remplacement du téléski du Rocher.

La limite recommandée par l'Autorité cantonale de surveillance ne doit en principe pas excéder les 50% de la limite du plafond d'endettement.

Dans le but de ne pas être bloqué en cas de nouveau cautionnement, le Conseil exécutif propose de maintenir le plafond des risques pour cautionnements à Fr. 600'000.-- pour la durée de la législature.

Nous rappelons qu'un préavis sera présenté au Conseil de village lors de chaque nouvelle demande de cautionnement.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil exécutif de la Fraction de Commune du Brassus prie Mesdames et Messieurs les électrices et électeurs de bien vouloir délibérer et accepter les propositions suivantes :

Vu le préavis no 7/2021,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. fixe le plafond d'endettement à Fr. 4'700'000.-- pour la durée de la législature 2021-2026.
2. fixe à Fr. 600'000.-- le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements pour la durée de la législature 2021-2026.

Le Conseil exécutif

Annexes :- Tableau des investissements 2021 - 2026  
- Plafond d'endettement  
- Données des finances de la fraction de commune  
- Donnée des cautionnements  
- Analyse des comptes 2011-2020

Le Brassus, le 2 novembre 2021

Plan des investissements 2021 2026							
		2'021	2'022	2'023	2'024	2'025	2'026
<b>La Cure</b>							
Rénovation appartement et salles	Dépense	110'000.00					
<b>Salon de coiffure</b>							
<b>Le Rocher 2</b>							
Rénovation appartement 2ème étage	Dépense	183'000.00					
Rénovation appartement 1er étage	Dépense	229'000.00					
<b>Gare 20</b>							
Rénovation appartements	Dépense				80'000.00	200'000.00	
<b>Gare 18</b>							
Rénovation Cabinet médical	Dépense	158'000.00					
Réfection complète de l'enveloppe du bâtiment	Dépense				550'000.00		
	Recette				80'000.00		
<b>Les Ordonns 2</b>							
Rénovation appartements	Dépense		120'000.00				
Réfection complète de l'enveloppe du bâtiment	Dépense	408'000.00	300'000.00			150'000.00	
	Recette		88'000.00				
<b>Sagnes 3</b>							
Rénovation appartements	Dépense		70'000.00				
Parking	Dépense		120'000.00				
Changement chauffage monotube	Dépense			120'000.00			
<b>La Lande</b>							
Changement affectation cuisine et grande salle	Dépense			150'000.00	150'000.00		
<b>Casino</b>							
Etude Casino	Dépense		50'000.00				
Rénovation salle, WC et chauffage au sol	Dépense				300'000.00	300'000.00	
Raccordement à Brassus Bois	Dépense					150'000.00	



# Plafond d'endettement

Législature 2021 - 2026

Commune

Le Chenit

*Le Bressus*

N° OFS

5872

District

Jura-Nord vaudois

Situation au 31.12.2020

	Sans ass. autofin.
<b>Quotité de dette brute</b>	<b>173%</b>
Dette brute	3'127'950
Revenus courants	1'802'860
<b>Quotité de dette nette</b>	<b>-169%</b>
Dette nette	-1'711'453
Revenus fiscaux et autres	1'010'155

Projections 2021 à 2026

Sans ass. autofin.	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Quotité de dette brute</b>	<b>191%</b>	<b>146%</b>	<b>182%</b>	<b>245%</b>	<b>276%</b>	<b>271%</b>
Dette communale	1'938'585	1'691'495	2'444'405	3'514'405	4'044'405	3'944'405
Dette associations	-	-	-	-	-	-
Cautionnements	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000
<b>Total</b>	<b>2'538'585</b>	<b>2'291'495</b>	<b>3'044'405</b>	<b>4'114'405</b>	<b>4'644'405</b>	<b>4'544'405</b>
Revenus communaux	1'329'760	1'574'660	1'675'600	1'680'000	1'680'000	1'680'000
Revenus associations	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1'329'760</b>	<b>1'574'660</b>	<b>1'675'600</b>	<b>1'680'000</b>	<b>1'680'000</b>	<b>1'680'000</b>
<b>Quotité de dette nette</b>	<b>-360%</b>	<b>-256%</b>	<b>-210%</b>	<b>-166%</b>	<b>-177%</b>	<b>-242%</b>
Dette communale	-2'416'300	-2'410'094	-2'296'194	-1'941'694	-2'025'194	-2'548'694
Dette associations	-	-	-	-	-	-
Cautionnements	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000
<b>Total</b>	<b>-1'816'300</b>	<b>-1'810'094</b>	<b>-1'696'194</b>	<b>-1'341'694</b>	<b>-1'425'194</b>	<b>-1'948'694</b>
Revenus communaux	505'000	706'000	806'000	806'000	806'000	806'000
Revenus associations	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>505'000</b>	<b>706'000</b>	<b>806'000</b>	<b>806'000</b>	<b>806'000</b>	<b>806'000</b>

Choix fixé par le Conseil communal/général pour la législature

	Quotité brute <input checked="" type="checkbox"/>	Quotité nette <input type="checkbox"/>
Quotité de dette maximale en % pour la période 2021 - 2026	293	
Endettement sans associations autofinancées max. en CHF	4'697'776	-

## Commentaires

Plafond d'endettement identique à celui de la législature 2016 - 2021.

Certifié conforme au préavis adopté par le Conseil communal/général dans sa séance du \_\_\_\_\_

Au nom de la Municipalité

La Syndique/Le Syndic

La Secrétaire/Le Secrétaire Municipal(e)

Signatures

Prénoms/noms

Le Chenit, le  
3 nov. 21

## Données communale

BILAN - Résumé des comptes		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
920 + 921 + 922 + 923	Dettes et engagements	2'527'950	1'938'585	1'691'495	2'444'405	3'514'405	4'044'405	3'944'405
925	Passifs transitoires	123'153	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000
910 + 911 + 912 + 913	Actifs circulants et patrimoine financier	4'962'556	4'504'885	4'251'589	4'890'599	5'606'099	6'219'599	6'643'099
	<i>Dette brute</i>	2'527'950	1'938'585	1'691'495	2'444'405	3'514'405	4'044'405	3'944'405
	<i>Dette nette</i>	-2'311'453	-2'416'300	-2'410'094	-2'296'194	-1'941'694	-2'025'194	-2'548'694

FONCTIONNEMENT - Résumé des comptes		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
425	Revenus prêts du patrimoine admin.	-	-	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000
427	Revenus immeubles du patrimoine admin.	6'374	5'000	-	-	-	-	-
431	Emoluments	-	-	-	-	-	-	-
40	Impôts	1'003'781	500'000	700'000	800'000	800'000	800'000	800'000
41	Pattentes, concessions	-	-	-	-	-	-	-
42	Revenus du patrimoine	659'810	682'400	715'600	715'600	720'000	720'000	720'000
43	Taxes, émoluments, produits	139'269	147'360	159'060	160'000	160'000	160'000	160'000
44	Parts aux recettes cantonales	-	-	-	-	-	-	-
45	Participation, remb. coll. pub.	-	-	-	-	-	-	-
46	Autres participations, sub.	-	-	-	-	-	-	-
30	Autorité et personnel	107'340	121'000	126'500	126'500	126'500	126'500	126'500
31	Biens, services, marchandises	705'173	835'240	925'340	850'000	850'000	850'000	850'000
32	Intérêts passifs	32'866	26'026	20'226	18'000	33'000	45'000	55'000
330	Amort. patrimoine financier	-	-	-	-	-	-	-
35	Remboursements, participations	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
36	Aides et subventions	84'195	108'800	108'800	110'000	110'000	110'000	110'000
	<i>Revenus courants</i>	1'802'860	1'329'760	1'574'660	1'675'600	1'680'000	1'680'000	1'680'000
	<i>Revenus fiscaux et autres</i>	1'010'155	505'000	706'000	806'000	806'000	806'000	806'000
	<i>Marge d'auto-financement</i>	858'286	223'694	378'794	556'100	545'500	533'500	523'500

INVESTISSEMENTS COMMUNAUX PROPRES		2021	2022	2023	2024	2025	2026
5	Dépenses d'investissement du patrimoine administratif	92'000	385'000	670'000	900'000	450'000	-
	Dépenses d'investissement du patrimoine financier	1'088'000	610'000	830'000	880'000	600'000	450'000
61 +62 +66	Recettes d'investissement du patrimoine administratif	-	-	-	-	-	-
	Recettes d'investissement du patrimoine financier	-	88'000	-	160'000	-	-
	<i>Investissements nets</i>	1'180'000	907'000	1'500'000	1'620'000	1'050'000	450'000
A financer par	Dette/Emprunt	-	-	1'000'000	1'350'000	850'000	250'000
	Trésorerie	1'180'000	907'000	500'000	270'000	200'000	200'000
	Remboursements d'emprunts par des liquidités	-	-	-	-	-	-
		589'365	247'090	247'090	280'000	320'000	350'000

Scolaire     Scolaire     Scolaire     Scolaire     Scolaire  
 Epuration     Epuration     Epuration     Epuration     Epuration

## Données des cautionnements pour les entités non consolidées

Cautionnements et garanties	2020			Situation --> 2026		
	Cautions en CHF	Probabilité de survenance	Montant pris en compte	Cautions en CHF	Probabilité de survenance	Montant pris en compte
Cautionnement 1	300'000	100%	300'000	300'000	100%	300'000
Cautionnement 2	300'000	100%	300'000	300'000	100%	300'000
Cautionnement 3			-			-
Cautionnement 4			-			-
Cautionnement 5			-			-
Cautionnement 6			-			-
Cautionnement 7			-			-
Cautionnement 8			-			-
Cautionnement 9			-			-
Cautionnement 10			-			-
<b>Cautionnements</b>	<b>600'000</b>		<b>600'000</b>	<b>600'000</b>		<b>600'000</b>

## Fraction de commune du Brasseur: Analyse des comptes 2011 - 2020

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
427	3'420	2'999	3'263	3'377	3'415	1'538	4'535	6'134	6'047	6'374	4'110
431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
40	761'659	996'812	732'884	862'780	1'252'683	1'743'981	1'357'907	879'134	1'117'309	1'003'781	1'070'893
41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
42	642'023	639'705	644'560	630'344	651'166	658'626	662'156	671'334	682'838	653'436	653'619
43	153'487	158'721	182'976	151'117	152'860	147'951	142'840	150'976	152'575	139'269	153'277
44											
45											
46											
30	96'235	102'206	104'452	97'197	104'184	107'330	105'369	116'934	111'829	107'340	105'308
31	715'448	834'078	893'634	816'000	782'622	795'169	794'227	718'553	789'119	705'173	784'402
32	111'053	104'251	91'060	90'875	73'243	47'442	44'160	40'590	36'657	32'866	67'220
330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
36	55'967	52'483	67'511	56'469	79'628	74'610	73'375	85'685	85'060	84'195	71'498
	<b>1'560'589</b>	<b>1'798'237</b>	<b>1'563'683</b>	<b>1'647'618</b>	<b>2'060'124</b>	<b>2'552'096</b>	<b>2'167'438</b>	<b>1'707'578</b>	<b>1'958'769</b>	<b>1'802'860</b>	<b>1'881'899</b>
	<b>761'659</b>	<b>996'812</b>	<b>732'884</b>	<b>862'780</b>	<b>1'252'683</b>	<b>1'743'981</b>	<b>1'357'907</b>	<b>879'134</b>	<b>1'117'309</b>	<b>1'003'781</b>	<b>1'070'893</b>
	<b>566'886</b>	<b>690'219</b>	<b>392'026</b>	<b>572'077</b>	<b>1'005'447</b>	<b>1'512'545</b>	<b>1'135'307</b>	<b>730'816</b>	<b>921'104</b>	<b>858'286</b>	<b>838'471</b>
	<b>993'703</b>	<b>1'108'018</b>	<b>1'171'657</b>	<b>1'075'541</b>	<b>1'054'677</b>	<b>1'039'551</b>	<b>1'032'131</b>	<b>976'762</b>	<b>1'037'665</b>	<b>944'574</b>	<b>1'043'428</b>